HAL
open science

Qui se préoccupe des migrants et de leur santé ?

Nicolas Chambon

To cite this version:

Nicolas Chambon. Qui se préoccupe des migrants et de leur santé ?. La santé des migrants en question(s), Presses de l'EHESP, 2019, 9782810908103. halshs-03181531

HAL Id: halshs-03181531

https://shs.hal.science/halshs-03181531v1

Submitted on 25 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qui se préoccupe des migrants et de leur santé ?

Chambon, N. (2019). 8. Qui se préoccupe des migrants et de leur santé ?. Dans J-M. André (dir.), *La santé des migrants en question(s).* Presses de l'EHESP.

Nicolas Chambon

Sociologue, responsable de la recherche à l'Orspere-Samdarra (Observatoire santé mentale, vulnérabilités et sociétés), maître de conférences associé à Lyon II, directeur de publication de la revue *Rhizome*, responsable pédagogique du diplôme universitaire « logement d'abord » et membre du Centre Max Weber (UMR 5283 CNRS). Nicolas.chambon@ch-le-vinatier.fr

Dans un contexte de polarisation très marqué du champ politique au sujet des migrants, de nombreuses initiatives politiques et/ou citoyennes ont lieu sur le territoire français. Ces initiatives diverses cherchent à répondre aux préoccupations concrètes des personnes migrantes qui cumulent souvent des vulnérabilités sociales, administratives et sanitaires.

Des mobilisations collectives marquantes

De nombreux individus et collectifs se mobilisent en solidarité avec les personnes migrantes pour faire face à deux processus qui se sont aggravés ces trente dernières années : la précarisation et l'irrégularisation des primo-arrivants sur le territoire français. L'octroi du statut de réfugié ou d'un titre de séjour devenant de plus en plus difficile, les problématiques administratives sont devenues centrales dans le parcours de nombreuses personnes. Le sort des demandeurs d'asile, des déboutés, et plus généralement des migrants devient ainsi une préoccupation sociale, polarisant le champ politique autour de la figure de l'étranger et surtout, érigeant cet autrui étranger en sujet de luttes et de revendications.

C'est à partir de 1996 que les mobilisations de « sans-papiers » s'immiscent dans l'espace public avec l'occupation de l'Église Saint-Ambroise et de Saint-Bernard à Paris, suite à l'adoption d'un cadre législatif restreignant les possibilités de régularisation. Les années suivantes, des collectifs de « sans-papiers » se mobilisent sur tout le territoire français, usant d'un répertoire d'actions caractéristique des luttes revendicatives (manifestations, occupations, grèves de la faim, etc.). Mais petit à petit, ces mobilisations perdent de leur ampleur. Les formes d'actions s'essoufflent d'elles-mêmes, trop dépendantes de la nécessité de « faire événement », et donc d'émarger au champ médiatique. La tension entre militer « pour » ou militer « avec » les étrangers a été à l'origine d'une scission entre les solidaires : d'un côté, certains s'engageaient au nom d'une sorte de sujet générique à partir d'une figure du « sans-papiers » comme incarnation par excellence du dominé ; de l'autre, et à

partir de l'exigence de devoir répondre à des demandes concrètes de soutiens, la mobilisation s'engageait à travers l'exposition publique de cas emblématiques.

Proximité et pragmatisme

Au milieu de la décennie 2000 des réseaux prennent leur essor, notamment le Réseau d'Education Sans Frontière (RESF) ou le réseau Universitaire Sans Frontière (RUSF). RESF est constitué par une centaine de collectifs (mouvements associatifs, syndicats, partis politiques) et de militants luttant contre l'éloignement d'enfants étrangers scolarisés en France du fait de la situation irrégulière de leurs parents. Ainsi, c'est l'ancrage local, généralement à partir de l'école, qui est au fondement de ces réseaux. Les groupes locaux ont une grande autonomie de fonctionnement et agissent de manière synergique avec d'autres, permettant ainsi, le cas échéant, des mobilisations à l'échelle du territoire national.

Cette autre forme de solidarité, en réseau, associe concrètement les membres sur un modèle plutôt horizontal. Le réseau permet ainsi d'avoir un engagement moins total, que l'on peut qualifier comme étant éphémère, périodique, à distance, à la carte… Ces réseaux, ces engagements, se font au nom d'une solidarité concrète, déjà effective. La solidarité des parents d'élèves se fonde par exemple sur un attachement déjà présent. Et c'est au nom d'une identité sociale (être élève de la classe, habiter dans le quartier…) que se font ces soutiens. De nombreux groupes locaux vont ainsi aider concrètement des familles, parfois de manière informelle : aide à la scolarisation, mobilisation pour éviter l'expulsion, constitution d'une cagnotte, distribution alimentaire…

Sur ce même modèle, des personnes qui ne se qualifient pas forcément comme militantes vont chercher à venir en soutien de migrants et à leurs problématiques singulières, notamment dans le domaine du travail ; parfois à l'aide de syndicats. En région parisienne seulement, concentrant un nombre important d'étrangers en situation irrégulière, des centaines, puis des milliers de travailleurs « sans-papiers » se mettent en grève en 2008 et occupent leurs entreprises. Pendant deux ans, ce mouvement prend de l'ampleur, avant de s'essouffler.

Des nouvelles solidarités ?

Depuis 2015, la recrudescence des arrivées de personnes migrantes n'a cessé d'être au cœur de l'actualité politico-médiatique et de questionner l'accueil. L'importance des flux, la « fixation » des migrants dans des camps et autres squats liées à une politique de « non accueil », leur extrême précarisation, etc., reconfigurent la problématique de la solidarité avec les migrants. Les problèmes auxquels font face les migrants et leurs soutiens sont quantitativement et qualitativement massifs ; ils se posent en outre sur le mode d'une urgence collective. De ce fait, l'objectif du côté des soutiens n'est pas tant de rechercher une certaine proximité avec les personnes migrantes que d'avoir une aide qui soit la plus effective possible.

Que ce soit aux frontières de la France, notamment sur la côte Nord (Calais, Grande-Synthe…), à la frontière franco-Italienne, dans les métropoles, les acteurs du champ humanitaire se mobilisent afin de tenter de combler a minima les besoins primaires des

migrants. La mobilisation de ces acteurs se justifie face aux carences de l'État dans la gestion de cette « crise » des migrations.

Toutefois, les soutiens s'accordent alors sur le fait d'affirmer qu'il s'agit moins d'une crise migratoire qu'une crise de l'accueil. L'augmentation du nombre de migrants ne peut que se poursuivre dans la mesure où les facteurs de la mobilité ne sont pas près de disparaître : écarts entre les niveaux de développement humain, crises politiques et environnementales… De ce fait, il importe de ne pas proposer seulement des actions répondant aux besoins urgents. Aussi, dans une logique politique de gestion de flux, c'est tout le territoire français qui est concerné, notamment hors des métropoles urbaines, par la création de structures d'hébergement pour les personnes migrantes, qu'elles soient destinées aux personnes en demande d'asile ou aux personnes réfugiées[1]. Dans les zones rurales ou urbaines, de nombreuses personnes viennent en soutien lors de la création des centres d'hébergement (et parfois pour prendre en charge les personnes déboutés et sans hébergements) ; quand bien même ce soutien est moins médiatisé que les mobilisations pour s'opposer à cette présence.

Ces arrivées suscitent aussi une vague de solidarité originale dont les soutiens « classiques » paraissent dépossédés. On peut noter ainsi la mise en place de plate-forme sur internet de « vigilance citoyenne ». Les nouveaux moyens de communication et notamment les réseaux sociaux permettent de créer des liens sans forcément avoir besoin de se déplacer. La forte résonnance médiatique induit des chaines de solidarités sur ces réseaux sociaux et des mobilisations citoyennes, notamment par la mise à disposition de logements pour des personnes demandeuses d'asile, des réfugiés, des déboutés, ou des mineurs non accompagnés. Encore une fois, ces réseaux de solidarité pallient les manquements des autorités compétentes, notamment sur l'hébergement. Les initiatives pour les mineurs non accompagnés sont d'ailleurs emblématiques de cette nouvelle solidarisation où des acteurs de la société civile se mobilisent : des familles hébergent des mineurs en attente d'un rendez-vous pour une évaluation ou déclarées majeurs ; parfois en tension avec des associations « installées » depuis de nombreuses années.

Quel rôle pour les associations du champ de la migration et de l'asile ?

Être étranger, demander l'asile, un titre de séjour, se retrouver en situation irrégulière, engage en tout premier lieu une problématique juridique. Corrélativement à la restriction des migrations légales au début des années 1970, les contentieux se sont multipliés. Le droit des étrangers s'est épaissi et surtout complexifié. Sa technicité est telle qu'aujourd'hui de nombreuses associations mettent à disposition des étrangers démunis ou de leurs proches des permanences juridiques pour les conseiller.

[1] Le Dispositif National d'Accueil comprend différents types de lieux d'hébergement des demandeurs d'asile : Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), Accueil temporaire service de l'asile (ATSA), Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), Centres d'accueil et d'orientation (CAO) ouverts pour les personnes qui sont dans les camps du nord-littoral et de Paris et les centres relevant du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) pour mieux prendre en charge les demandeurs d'asile en procédure Dublin.

Ces associations prennent alors beaucoup d'importance dans le parcours d'une personne migrante qui tente de régulariser son séjour. Cela est d'autant plus vrai que la plupart des migrants primo-arrivants passent aujourd'hui par la demande d'asile et de fait sont, dès leur arrivée, dépendants des soutiens. En tant que demandeur d'asile, il y a une nécessité à être accompagné (ne serait-ce que parce que les dossiers sont en français et à remplir en français), et à plus forte raison après avoir été débouté de sa demande. De ce fait, les associations sont légitimées par la puissance publique, associations qui inscrivent leurs actions dans un certain cadre, notamment quand elles répondent à des appels d'offre et doivent alors veiller à garantir ce cadre.

Soulignons ce paradoxe : la gestion des structures du Dispositif National d'Accueil relève à la fois d'une activité associative, généralement militante, et d'un mandatement, d'un contrôle, voire d'une administration par les services de l'État. Ces dispositifs sont en grande partie financés par des fonds publics et sont de fait contrôlés par les instances qui les financent. Cela revient à conférer certaines attributions aux associations dans l'application du droit et dans la possibilité d'y donner accès. Elles deviennent alors délégataires de service public, ce qui n'est pas sans susciter des controverses sur de nombreux territoires. Aujourd'hui, le marché se concentre au profit des opérateurs les plus importants (Adoma, France Terre d'Asile, Forum Réfugiés…).

Pour autant, les intervenants de ces structures sont très souvent investis dans leurs missions. Ils inscrivent leurs actions dans un cadre, si ce n'est militant, au moins compassionnel, avec une certaine sensibilité à la « cause des étrangers. Malheureusement, le taux d'encadrement des équipes et donc la capacité à prendre soin des personnes les plus fragilisées est de plus en plus réduite, pour des raisons budgétaires.

De ce fait, de plus en plus de bénévoles viennent proposer leurs services dans les structures qui prennent en charge les migrants : cours de français, sorties culturelles, animations sportives… Les dynamiques locales sont nombreuses. Si la professionnalité des travailleurs sociaux dans les dispositifs à destination des migrants est mise à rude épreuve, chacun des acteurs témoignent de l'importance à agir ensemble et dans le même sens. Le souci de la personne, plus particulièrement sa santé, peut-il être le dénominateur commun pour convoquer à la solidarisation avec les migrants ?

Initiatives en santé

Ainsi la préoccupation quant à la prise en compte de la santé du public migrant est venue reconfigurer les formes de soutien susceptibles de lui être apportées. Du fait de l'évolution des migrations mais aussi du cadre législatif, le soutien et le suivi des structures médicales ou médico-sociales sont devenus centraux dans le parcours des migrants primo-arrivants : des militants publicisent des lieux de soins ; des avocats demandent aux étrangers d'aller voir des médecins pour produire des certificats médicaux dans le cadre de procédures de régularisation, les dispositifs médico-sociaux sont de plus en plus débordés... Autrement dit, le registre de la santé est de plus en plus convoqué ; que ce soit par la souffrance de ce public (conséquences de la migration, des persécutions, mais aussi de la procédure et de la

précarisation), ou « administrativement » (par l'orientation des migrants vers des dispositifs de soin dans le cadre de la procédure de régularisation). De manière générale la singularisation de l'action politique se double d'une considération pour la santé et la santé mentale du public. Les initiatives peuvent revêtir plusieurs formes

- **Faciliter l'accès au droit** : Les réponses se situent alors sur le registre du droit à être soigné, et sur l'effectivité de ce droit. Il s'agit alors, dans une logique de santé publique, de rendre effectif l'accès aux droits pour permettre l'accès au soin. C'est aussi dans ce contexte que des dispositifs sont créés, d'abord à l'initiative d'associations avant d'être portés par la puissance publique. On pense ici à la création des Permanences d'Accès Aux Soins (PASS) en 1998.

- **Faciliter l'accès au soin** : Dans un contexte de saturation des dispositifs de santé, des acteurs se mobilisent pour faciliter l'accès au soin. En effet, au-delà de l'accès au droit à être soigné, se pose la question de l'empêchement du soin, et donc de l'effectivité de celui-ci. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on a le droit d'être soigné, qu'on l'est. Le non-recours à un interprète est un facteur de non-accès au soin encore trop présent. Dans cette optique, il importe de concerner et de sensibiliser les intervenants en santé à la prise en charge des migrants, de ses spécificités. Cela peut passer par la création de réseaux ou de « communautés de pratiques » comme les espaces d'échanges ou d'analyse des pratiques.

- **Proposer un soin adapté** : C'est à l'initiative de professionnels de santé que des centres de soins spécialisés dans la prise en charge médicale et psychologique des migrants ont vu le jour. Si les tensions étaient fortes entre différents courants théoriques (rattachés à autant de structures) à la fin du XXe siècle, elles tendent à s'estomper devant les attentes à une prise en charge effective en santé. Certaines initiatives dépassent d'ailleurs aujourd'hui le cadre institutionnel : des équipes mobiles de bénévoles interviennent dans des squats, des « cafés écoutes » sont proposés dans certaines communes…

La personne migrante au centre des initiatives

Finalement toutes ces initiatives mettent de plus en plus au cœur de l'action la personne migrante. Elles nous obligent alors à considérer les préoccupations des personnes elles-mêmes…

- **Reconnaitre l'inscription sociale et communautaire :** *A priori,* les personnes qui engagent des démarches administratives se retrouvent isolées, ou tout du moins doivent tout faire pour faire valoir le caractère singulier de leur demande. Pour les migrants, il s'agit de faire avec les dispositifs en place mais surtout de trouver les bonnes personnes, les bons soutiens. Des proches, des amis, ou encore des membres qui partagent une même origine ou nationalité ou ethnie peuvent leur venir en aide. Par exemple, avec les nouveaux moyens de communication, il est devenu beaucoup plus facile de garder le lien avec la famille et/ou le pays. La migration elle-même peut-être aussi facilitée par l'entraide communautaire. Et trop souvent ce soutien est

rendu invisible de peur de participer à une « dérive communautariste » dans une perspective proprement républicaine.

- **Favoriser l'autonomie :** Le fait de ne pas connaître les étapes des procédures place souvent les personnes migrantes dans des situations d'interdépendance. Au regard de ce contexte, il importe de proposer des activités désindexées de ces problématiques, donc hors des questions administratives. Cette perspective d'autonomisation peut aussi paradoxalement favoriser le lien social. Les activités proposées par certaines initiatives citoyennes permettent de ne pas être seul, de s'occuper. C'est aussi un moyen de reconnaissance et de valorisation. Le développement de formes d'interventions qui se réclament d'une « clinique du lien » ou des initiatives fondées sur un accueil inconditionnel, permettent de construire potentiellement de nouvelles solidarités... Dans le champ de la santé mentale, des acteurs se mobilisent pour proposer des espaces psychosociaux, des groupes d'auto support pour favoriser la résilience et les forces des personnes concernées par la migration.

Si prendre soin de la santé des personnes migrantes permet d'appréhender la personne migrante dans sa globalité, par-delà les découpages administratifs propres aux dispositifs d'accompagnement dont l'activité est au contraire indexée à une catégorie d'intervention réductrice, cette perspective nous oblige aussi à penser les conséquences sur la personne des politiques d'accueil, et ainsi à agir pour que celles-ci soit réellement inclusives.